

La Chambre de Commerce de Saint-Jérôme en visite à Prévost

Tous les secrets des merveilleux petits pots du Printemps Gourmets

Une trentaine de membres de la Chambre de Commerce du grand St-Jérôme ont effectué une visite industrielle des modernes installations de la firme Printemps Gourmets à Prévost, le 27 février dernier.

Dans un premier temps, les visiteurs ont eu droit à une présentation expliquant la démarche suivie par l'entreprise dans le processus d'élaboration d'un nouveau produit.

Outre, la conception de la bouteille ou du pot, les experts en cuisine conçoivent une recette qui doit non seulement répondre aux critères de goûts de la clientèle internationale, mais également respecter scrupuleusement toutes les normes édictées par les pays en

matière de protection de la santé, de la conservation et de l'étiquetage.

Par la suite, le groupe a visité les «cuisines» de l'entreprise (la bonnette à la Gilles Duceppe était de rigueur). Une centaine d'employées oeuvraient, les uns à la mise en pots, les autres à la cuisson des aliments dans un environnement en acier inoxydable et des installations d'une très grande propreté.

La religion à l'école publique:

Les parents devront prendre la relève des écoles

Andrée Cyr-Desroches

Depuis le premier juillet 2000, les écoles publiques québécoises n'ont plus de reconnaissance confessionnelle, c'est-à-dire qu'elles ne se définissent plus en fonction d'une tradition religieuse donnée. Aujourd'hui, c'est plutôt autour du projet éducatif que se conjuguent les forces vives du milieu d'éducation.

Cette nouvelle loi veut répondre à la diversité des attentes morales et religieuses de la population.

Modifications au niveau de l'enseignement

Même si l'école publique n'a plus de reconnaissance confessionnelle, elle offre aux élèves différentes possibilités de formation morale, religieuse et spirituelle adaptées à la réalité québécoise. Par exemple, elle maintient l'offre de l'enseignement moral et celle de l'en-

seignement moral religieux catholique ou protestant pour le primaire et le premier cycle du secondaire, mais réduit le nombre d'heures qui lui est consacré. Pour le deuxième cycle du secondaire, ce choix sera remplacé, à compter de septembre 2002, par un cours commun d'éthique et de culture religieuse obligatoire dans toutes les écoles.

L'animation spirituelle

Dans les écoles primaires et secondaires, le service d'anim-



Les builes

Trois employées (deux de Prévost et une de St-Jérôme) préparent des présentoirs de vente contenant différentes builes plus ou moins épicées selon les goûts spécifiques des pays importateurs.

(Photo L'œil de Prévost)



Les cuisines

De grandes cuves en acier inoxydable sont au premier plan tandis que l'on aperçoit à l'arrière des employées embouteillant d'élégants pots de la nouvelle ligne de produits haut de gamme Brickstone.

(Photo L'œil de Prévost)

tion pastorale actuel sera remplacé, à compter de septembre 2002, par un service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire qui visera à favoriser la croissance humaine et spirituelle des jeunes, quelle que soit leur appartenance religieuse. Ce nouveau service, financé par l'État, offrira une variété d'activités à caractère humanitaire, spirituel, interconfessionnel ou confessionnel.

La participation des parents

Dans un bulletin de communication destiné aux bénéficiaires du diocèse de Saint-Jérôme, Mgr Gilles Cazabon mentionne que dans le nouveau projet de loi "il y a là un chantier ouvert à la participation de toute personne apte à rendre compte des valeurs chrétiennes qui l'habitent et respectueuse des

opinions des autres". Il invite donc les parents à participer activement au Conseil d'établissement de leur milieu afin de proposer les valeurs civiques, culturelles, éducatives et religieuses qu'ils souhaitent.

L'impact sur les demandes de réception des sacrements

Les changements majeurs apportés par la nouvelle loi mettent en lumière la responsabilité première des parents d'éduquer la foi de leur enfant. Ce que l'enfant apprenait à l'école jusqu'à maintenant devra être désormais transmis par les parents. Y aura-t-il des outils disponibles pour les aider, des pistes d'actions suggérées? Quel sera l'impact sur les demandes de réception des sacrements de baptême, première communion, confirmation, mariage?

Différentes options pourraient être envisagées : un moratoire ou un arrêt temporaire des préparations à la première des communions et à la confirmation, des «Sunday school» ou cours de catéchèse en paroisse, etc.

Le diocèse de Saint-Jérôme, conscient de sa responsabilité dans ce virage, a mis sur pied un comité de mission catéchétique pour réfléchir à cette question et élaborer un plan d'action pour les années à venir.

Les diocésains et les diocésaines, principalement les parents, seront informés de l'évolution de ce dossier au fur et à mesure de son développement.

Andrée Cyr-Desroches, responsable de la Paroisse Saint-François-Xavier.